



**PRÉFET MARITIME DE LA MANCHE
ET DE LA MER DU NORD**

PRÉFET DE LA MANCHE

COMPTE-RENDU

**De la réunion du comité de pilotage du site Natura 2000 Récifs et marais arrière-littoraux du cap Lévi
à la pointe de Saire
SIC – FR2500085**

Sous la présidence conjointe de Mme Lise CORVEZ, représentant le sous-préfet de Cherbourg, et de M. l'administrateur en chef de 1^{re} classe des affaires maritimes Jean-Michel CHEVALIER, adjoint pour l'action de l'État en mer du préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord, s'est déroulée le 18 avril 2013 à Saint-Pierre-Église, la deuxième réunion du comité de pilotage du site Natura 2000 « Récifs et marais arrière-littoraux du cap Lévi à la pointe de Saire ».

Étaient présents :

William ARDLEY, SyMEL
Gérard BAMAS, association de chasse maritime baie des Veys - côtes Nord et Est du Cotentin
Pascal BIGOT, FFESSM – Ligue des pays normands
Jean-Michel CHEVALIER, Préfecture maritime de la Manche et de la mer du nord
Jean-Claude CLOLUS, association des pêcheurs de loisir en mer du Val de Saire
Bernard CORBET, association des pêcheurs plaisanciers du Cotentin
Lise CORVEZ, sous-préfecture de Cherbourg
Claire DAGUZE, DIRM Manche-est mer du Nord
Henri DOUCHIN, association des usagers du port de Barfleur
Anne-Marie DUCHEMIN, Manche Nature ; CREPAN
Hugues ESCLAFFER, ONCFS Normandie, Nord-Pas de calais-Picardie
Pierre FEUILLY, fédération chasse sous-marine passion
Auguste FOULON, Fédération de chasse de la manche
Ludivine GABET, SyMEL
Guy GEFFROY, Communauté de communes du Val de Saire
Fred GIMENEZ, mairie de Cosqueville
Alain GROSSEMY, comité régional d'aéronautique
Pascal HACQUEBART, GEMEL Normandie
Nolwenn HAMON, CRPMEM Basse-Normandie
Béatrice HARMEL, CRPMEM Basse-Normandie
Anne JANSENS, mairie de Fermanville
Marc JOLY, communauté de communes de Montebourg
Jessica LAMBERT, DREAL Basse-Normandie
Christine LEBACHELEY, Conseil général de la Manche, canton de Saint-Pierre Eglise
Marie-Noëlle LEBORGNE, mairie de Gatteville
Lucien LECARPENTIER, communauté de communes de Saint-Pierre Eglise
Sylvain LEGRAND, Chambre d'agriculture ; SILEBAN ; Comité économique agricole fruits et légumes
Daniel LEJUEZ, CRPMEM, antenne locale Nord-Cotentin
Mickaël LOYEN, Agence des aires marines protégées

Ronan LUCAS, Préfecture maritime de la Manche et de la mer du nord
Jean-Louis MATELOT, mairie de Réthoville
Virginie MINAYO, FFESSM – Ligue des pays normands
Jocelyne MORIN, Ifremer, station de Port-en-Bessin
Claude RENARD, FNPPSF – Comité départemental 50 de la pêche maritime de loisir
Stéphane RENARD, Conservatoire du littoral
Alain RIGAULT, CRPMEM, antenne locale Est-Cotentin
Sandrine ROBBE, DREAL Basse-Normandie
Denis RUNGETTE, DREAL Basse-Normandie
Coralie SIMON, CCI Cherbourg-Cotentin
Émilie THIBAUD, GEMEL Normandie
Vincent TOISON, Agence des aires marines protégées,

Étaient excusés :

Conseil Régional de Basse-Normandie
Mairie de Néville-sur-Mer
Élodie AGARD, Conservatoire du littoral
Christophe AULERT, Agence des aires marines protégées
Hugues CASABONNET, Muséum national d'histoire naturelle
Philippe HUBERT, Ports normands associés
Daniel LEFEVRE, CRPMEM de Basse-Normandie
Jean-Philippe RIOULT, CSRPN de Basse-Normandie

Ordre du jour

Accueil

Partie marine

1. Présentation et validation de l'état des lieux Usages
2. Présentation et validation de l'état des lieux patrimoine
3. Présentation de la méthode d'évaluation des risques liés à la pêche
4. Proposition de programme pour les mois à venir
5. Questions diverses

Partie terrestre

1. Présentation du lancement de la démarche de document unique (révision DOCOB et plan de gestion Conservatoire du littoral)
2. Aspects méthodologiques, planning et groupes de travail
3. Questions diverses

Les différents diaporamas présentés au cours de la réunion sont téléchargeables à l'adresse :
<http://baieseineoccidentale-caplevi.n2000.fr/>

Accueil

Après avoir accueilli l'ensemble des participants de ce comité de pilotage et remercié la communauté de commune de nous accueillir une nouvelle fois dans cette salle, Madame Lise CORVEZ, représentant le sous-préfet de Cherbourg et Monsieur Jean-Michel CHEVALIER, représentant le préfet maritime de la Manche et de la mer du nord effectuent un rappel de la démarche Natura 2000 menée sur le site concerné. M. CHEVALIER remémore que la coprésidence Préfecture maritime et préfecture de la Manche est conforme aux usages de fait de la mixité du site. Ils précisent le rôle des structures impliquées (Conservatoire du littoral pour la partie terrestre ; Agence des aires marines protégées en tant qu'opérateur principal et Comité régional des pêches maritimes et élevages marins de Basse-Normandie en opérateur technique associé), et invitent à débiter les présentations.

Partie marine

1. Présentation de l'état des lieux « usages »

Mme Nolwenn HAMON, Chargée de mission Natura 2000 en mer au Comité régional des pêches maritimes et élevages marins de Basse-Normandie (CRPMEM) dresse le bilan des activités pratiquées au sein du site et des méthodologies utilisées pour la collecte de données. Elle précise que cette présentation reprend le document mis en ligne sur le site internet, et que les personnes sont invitées à transmettre leurs remarques sur la présentation ou le document en lui-même.

Mme Béatrice HARMEL, secrétaire générale du CRPMEM demande en quoi consiste la « chasse à la botte ».

M. Gérard BAMAS lui répond qu'il s'agit d'une forme de chasse où le chasseur se déplace sur l'estran chaussé de bottes (en opposition à la chasse à la hutte ou au hutteau mobile qui ne sont pas pratiquées sur le site).

M. Pascal BIGOT, de la FFESSM - ligue des pays normands souhaite que soit reformulée la partie de l'état des lieux relative aux activités de chasse sous-marine à la page 41 : « Bien que la FFESSM ne bénéficie plus d'une accréditation pour l'encadrement de pratiques de chasse sous-marine [...] ». Il précise que si la FFESSM (ni aucune autre fédération) n'est plus délégataire pour organiser de championnat de chasse sous-marine, elle peut toujours encadrer la pratique et organiser des manifestations. La preuve en est l'existence d'une commission pêche sous-marine au sein de la fédération, et l'organisation d'une rencontre de pratiquants courant mai à Gatteville-le-Phare (Vieille d'Or). A cet égard, il remet un document à ce sujet aux présidents de séance puis transmis à la DREAL. Par ailleurs, il est surtout évoqué les pratiquants de Basse-Normandie, mais il ne faut pas négliger les personnes originaires d'autres régions.

Il est répondu qu'il est difficile d'estimer le nombre de pratiquants sur le site, mais que l'étude ne s'est pas focalisée sur la Basse-Normandie. Pour le travail d'enquête, les personnes ayant répondu sont en effet essentiellement originaires de la région, mais les données apportent des éléments intéressants en termes de spatialisation, qui semblent cohérentes pour l'ensemble des pratiquants.

Correction proposée après la réunion pour répondre à cette question : P41 :

Une part importante de chasseurs sous-marins pratique donc librement son activité, ce qui la rend difficile à appréhender. Par ailleurs, des compétitions de chasse sous-marine peuvent également être organisées par la FNPSA. La FFESSM (Fédération française d'études et de sports sous-marins) dispose quant à elle d'une commission nationale pêche sous-marine, qui lui permet d'encadrer cette activité et d'organiser des rencontres de pratiquants. La détention d'une licence auprès de cette fédération a également valeur d'assurance en responsabilité civile et en permet potentiellement la pratique libre.

M. Pierre FEUILLY, représentant la fédération chasse sous-marine passion (FCSMP), indique que le portail de déclaration en ligne des pêcheurs de loisir sur le site du Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Declarez-pechez.html>) permettra de mieux appréhender les pêcheurs issus d'autres régions. M. Claude RENARD de la FNPPSF regrette que la lecture de la réglementation ne soit pas obligatoire sur ce site et indique que l'utilisation du site reste malaisée même si des améliorations ont été apportées.

Autres propositions transmises par écrit :

- Préfecture maritime : parler de Défense nationale et non de défense militaire

2. Présentation et validation de l'état des lieux « patrimoine »

M. Vincent TOISON, chargé de mission « patrimoine naturel marin » à l'antenne Manche - mer du nord de l'Agence des aires marines protégées (AAMP) présente les principaux éléments du diagnostic écologique.

QUALITÉ DE L'EAU

M. Alain RIGAULT, vice-président du CRPMEM pour l'est Cotentin souhaite connaître les algues qui peuvent recouvrir les laminaires, sans dérangement de l'espèce, et précise que de plus en plus d'algues vertes sont visibles vers Barfleur. **M. TOISON** répond que les algues vertes peuvent en effet les recouvrir. **M. FEUILLY**, note que l'on observe également des algues brunes, et pose la question d'un possible dérèglement. Il est répondu qu'il peut s'agir de phénomènes naturels.

Mme Anne-Marie DUCHEMIN du CREPAN et de Manche Nature souligne que les algues vertes sont en partie liées aux pratiques culturales des maraîchers et à l'utilisation de nitrates. Elle demande s'il est possible d'agir dans le cadre de l'outil Natura 2000. **M. TOISON** rappelle que la démarche Natura 2000 n'a pas vocation à traiter de la qualité des eaux. Sans anticiper sur les propositions de mesures de gestion, il pourra être envisagé de demander à siéger dans les commissions locales de l'eau des SAGE. **Mme DUCHEMIN** soulève cependant le fait qu'aucun SAGE n'est envisagé sur la Saire. **M. Guy GEFFROY** de la Communauté de communes du Val de Saire précise qu'il existe un contrat global de l'eau. **M. TOISON** suggère de demander la mise en place d'un SAGE s'il n'en existe pas. *Après vérification, il s'avère en effet que le SAGE Douve-Taute en cours d'élaboration n'intègre pas le bassin de la Saire, et qu'aucun SAGE n'est programmé sur ce périmètre.*

Précision proposée après la réunion pour répondre à cette question : PS :

Des échouages d'algues vertes réguliers au niveau de la pointe de Barfleur liés à des concentrations trop fortes en nutriment (REBENT 2010). On observe également des échouages d'algues brunes mais ces derniers ne sont pas liés une dégradation de la qualité des eaux

M. Sylvain LEGRAND, représentant la chambre d'agriculture, revient sur les points relatifs à la qualité de l'eau évoqués précédemment. Depuis 1994 dans le Val de Saire, des MAE (mesures agro-environnementales) ont été prises pour réduire les intrants, et depuis 2001 pour une diminution des engrais. Des applications de couverts végétaux sont également effectuées et d'autres projets sont en cours (cahier des charges pour des laveries à poireaux par exemple). Tous ces efforts ont permis une nette amélioration au niveau agricole. **M. DUCHEMIN** souligne les améliorations, mais déplore la destruction des haies qui impactent le bocage depuis 30 ans.

M. BIGOT s'interroge sur les quantités de nitrates apportés par la Seine.

M. RIGAULT ajoute qu'il est nécessaire de considérer les sources de pollution venant de la terre, avec la même attention que pour la pêche.

POISSONS AMPHIHALINS

Mme Anne JANSSENS de la mairie de Fermanville évoque la question des anguilles et souhaite avoir des précisions sur leur reproduction dans les petits cours d'eau de la Manche. Il est répondu que l'anguille ne fait pas partie des espèces Natura 2000 et que l'on dispose de peu d'éléments.

Mme Ludivine GABET, garde du littoral au SYMEL précise que quelques données existent et sont issues des pêches électriques menées par l'ONEMA. **M. Denis RUNGETTE**, chef de la division biodiversité au service ressources naturelles mer et paysages de la DREAL de Basse-Normandie évoque les programmes de réintroduction concernant l'anguille. L'espèce est en mauvaise santé mais Natura 2000 n'a pas vocation à assurer son suivi. **Mme Joceline MORIN** de la station IFREMER de Port-en-Bessin invite à consulter le plan de gestion des poissons migrateurs (PLAGEPOMI).

QUESTIONS DIVERSES

M. BIGOT émet des doutes sur l'entrée en compétition de la sargasse avec les laminaires, car elles n'occupent pas le même étage. Il doit exister un équilibre entre les espèces.

Mme CORVEZ indique que les différents commentaires faits par les participants ont bien été pris en compte. En l'absence de remarque complémentaire, et sans opposition de la part des membres du comité de pilotage, les deux diagnostics (usages et patrimoine naturel) sont validés.

3. Présentation de la méthode d'évaluation des risques liés à la pêche

M. CHEVALIER explique que le Muséum national d'histoire naturelle (MNHN) a eu en charge d'élaborer une méthode d'évaluation des risques de dégradation des habitats marins par les activités de pêche professionnelle, afin de les prendre en considération dans les documents d'objectifs Natura 2000.

En raison de l'indisponibilité de **M. Hugues CASABONNET**, en charge de ces travaux au MNHN, la présentation est effectuée par **M. TOISON**.

Mme MORIN s'interroge sur le fait qu'il est considéré le nombre de jours de mer, mais qu'il n'y a pas de notion d'engins de pêche, qui a pourtant son importance. Il faudrait par exemple tenir compte du nombre de casiers. **M. TOISON** répond que l'exemple présenté concerne un autre site et n'a rien de définitif. Cependant, au vu de la précision des données de base il n'est peut-être pas possible ni pertinent de fournir une information plus détaillée que celle du nombre de jour en mer.

M. CHEVALIER précise que la notion d'effort de pêche ne se limite pas au temps de pêche, mais que la prise en compte de l'engin est également importante.

4. Proposition de programme pour les mois à venir

M. TOISON indique les prochaines échéances dans le calendrier de travail :

- Mai-juin 2013 : groupe de travail pêche / méthode d'évaluation du risque
- Septembre-novembre 2013 : groupes de travail gestion ; charte Natura 2000 ; patrimoine
- Début 2014 : objectif de validation de la partie marine du DOCOB

Partie terrestre

1. Présentation du lancement de la démarche de document unique.

Les présentations relatives au volet terrestre et à l'estran sont effectuées par **M. Stéphane RENARD**, chargé de mission à la délégation Normandie du Conservatoire du littoral (Cdl). Il précise que cette intervention va s'attacher au volet méthodologique de la démarche. Il explique la volonté d'aboutir à un document de gestion unique pour ce territoire, qui ait valeur de DOCOB au titre de Natura 2000 pour la partie terrestre du site pour laquelle le Conservatoire est opérateur, et de plan de gestion pour les terrains qui sont propriétés du Cdl. Il évoque la nécessité de tenir compte de l'aspect plan de gestion qui intègre le territoire dans son ensemble, et l'aspect DOCOB qui se focalise sur certains habitats et espèces d'intérêt communautaire désignés au titre de Natura 2000.

Mme Béatrice HARMEL s'interroge sur la manière d'appréhender les problématiques terre-mer alors que le Conservatoire du littoral a en charge la partie terrestre jusqu'au « 0 hydrographique des cartes marines », et que la partie marine est étudiée par l'AAMP/CRPMEM. **M. RENARD** souligne tout l'intérêt des travaux menés en commun et de l'approche conjointe avec les deux opérateurs de la partie marine. **M. RUNGETTE** ajoute que la terre sera regardée de la mer avec la même attention que la mer sera regardée de la terre.

M. Gérard BAMAS, Président de l'association de chasse maritime baie des Veys - côtes Nord et Est du

Cotentin note que c'est la limite haute de la mer qui est définie dans le bail de l'association comme référence pour la pratique de chasse, et s'interroge sur l'organisme qui traitera de ces questions. **Mme Sandrine ROBBE**, responsable de l'unité mer et littoral au service ressources naturelles mer et paysage de la DREAL de Basse-Normandie clarifie ce point. Il y a bien deux approches distinctes : la gestion menée par le Cdl en tant que propriétaire de ses terrains, et la mission d'opérateur pour le compte de l'État, qui leur est confiée sur l'estran dans le cadre de Natura 2000. Le Cdl n'est dans ce cas pas gestionnaire sur l'estran, mais intervient comme opérateur Natura 2000. C'est bien l'État qui reste gestionnaire du DPM.

M. Stéphane RENARD ajoute que cette situation pourrait évoluer si cette partie venait à être affectée au Conservatoire du littoral.

2. Questions diverses

Mme DUCHEMIN demande quelles sont les attentes en termes de fréquentation sur les landes du Brulay et le bois de Maupertus. **M. RENARD** répond que les manifestations de sports de nature sont particulièrement étudiées (course à pied et VTT surtout). Il reste un important travail à mener pour une meilleure appréhension des espaces naturels lors de ces manifestations. Pour ce qui est de la fréquentation par les véhicules à moteurs, elle reste interdite sur l'ensemble des espaces naturels.

M. LEGRAND s'inquiète du devenir des terrains agricoles qui sont proches des marais, et de l'enfrichement qui risque d'augmenter s'ils ne sont plus exploités. **M. RENARD** évoque les réflexions réalisées sur cette thématique sur des terrains de la presqu'île de la Hague, basé sur un cahier des charges qui tient compte des exigences du milieu et des contraintes pour les exploitants. Un travail similaire sera à effectuer ici afin de trouver cet équilibre dans la gestion des espaces naturels. **Mme GABET** ajoute que des travaux sont menés depuis plusieurs années sur ce secteur pour adapter les lots et parcelles pour l'élevage et le maraîchage. L'objectif est de maintenir l'agriculture et de réfléchir à son évolution en fonction de l'évolution des milieux.

Mme CORVEZ donne rendez-vous aux participants pour une prochaine réunion de ce comité de pilotage en janvier 2014. En l'absence d'autre remarque, elle remercie l'ensemble des personnes présentes pour leur participation puis clôture la séance.

À Cherbourg-Octeville, le **30 MAI 2013**

Le préfet maritime de la Manche
et de la mer du Nord
par délégation, l'administrateur en chef
de 1ère classe des Affaires maritimes,
adjoint pour l'action de l'État en mer

Jean-Michel CHEVALIER

À Cherbourg-Octeville, le **3 JUN 2013**

Pour le préfet de la Manche,
l'attachée de préfecture déléguée



Lise CORVEZ